



Remboursement dépôt de garantie

Par **Nalineko**, le **15/05/2009** à **21:14**

Bonjour,

Je suis entrée dans un logement en location avec mon compagnon le 19 mai 2007.

Nous avons versé un dépôt de garantie d'un montant de 1000 € (2 x 500 €).

L'état des lieux d'entrée a été effectué ce jour mais signé seulement le 09/07/2007.

Avec l'accord verbal de la propriétaire, le loyer restant dû du 19 au 31 mai 2007 n'a pas été versé.

Aucune augmentation n'a été appliquée pendant notre séjour, encore une fois avec accord verbal de la propriétaire.

Nous avons donné notre congé par lettre recommandée avec A/R, réceptionnée le 15/01/2009.

Le préavis a été respecté et l'état des lieux de sortie a été effectué le 13/04/2009 pour arranger toutes les parties.

Il a été mentionné sur cet état des lieux de sortie que rien n'était à signaler et il a été signé par toutes les parties.

Aujourd'hui, la propriétaire nous informe qu'elle ne nous restituera pas la caution en totalité parce que sa maison n'est pas relouée et qu'elle a un crédit à rembourser.

Elle a donc l'intention de déduire du montant total le loyer non perçu pour la période du 19 au 31 mai 2007 ainsi que les augmentations de loyer non demandées.

Après vérification, le montant exigé s'élève à 300 €.

Quel est notre recours pour récupérer notre dépôt de garantie en totalité ?

Je vous remercie par avance pour votre soutien.